

# ICARES

Intervenir dans les Consommations A Risque avec un Ensemble de professionnels

## CHARTRE

DOCUMENT OBLIGATOIRE (DECRET DU 17 DECEMBRE 2002)

### PREAMBULE

Un partenariat pluridisciplinaire, associant des professionnels institutionnels, associatifs et libéraux et des usagers est instauré dans le département de la Charente-Maritime. Il se propose d'établir sur l'ensemble du département une amélioration de l'accès, du suivi et de la qualité des soins de toute personne souffrant d'une consommation addictive liée à l'alcool ou aux drogues illicites. Sous la responsabilité administrative et technique de l'association Relais.17, ce partenariat se met en place sous la forme d'un réseau dénommé I.C.A.R.E.S (Intervenir dans les Consommations A Risque avec un Ensemble de professionnels) financé par la D.R.D.R. (Dotation Régionale au Développement des Réseaux), avec la CPAM de Charente Maritime comme caisse pivot.

### PRINCIPES :

1. En approuvant les termes de cette charte commune, les signataires s'engagent à participer à ce réseau et à son développement dans le respect des objectifs et des moyens qu'il se donne.
2. Chaque professionnel ou usager du réseau est libre de s'inscrire ou de sortir du réseau .
3. Le réseau garantit le respect du libre choix des professionnels par le patient dans le cadre du fonctionnement du dispositif sanitaire.
4. Le réseau ne peut être utilisé à des fins commerciales ou de publicité personnelle,
5. Le respect du secret professionnel y est garanti .
6. Le réseau est géré par une coordination qui travaille sous la responsabilité du conseil d'administration de l'association Relais.17 et les orientations du comité de pilotage.
7. Un comité de pilotage associant des délégués de l'association, de la coordination et des membres du réseau oriente le fonctionnement du réseau. Il transmet ses recommandations au conseil d'administration de Relais.17 .
8. La coordination assure aux membres du réseau le libre accès aux informations nécessaires à l'optimisation de leurs pratiques dans les limites du respect du secret professionnel.

### LES PROFESSIONNELS S'ENGAGENT À :

1. Soigner et, ou, accompagner le patient selon les données actuelles de la science et les recommandations médicales, dans un souci de qualité et d'optimisation des soins, selon la déontologie propre à chaque profession , en respectant les lois en vigueur, dans le respect des préférences et comportements du patient
2. Faire bénéficier le patient de la meilleure protection sociale à laquelle il a droit.
3. Utiliser pour lui au mieux les services offerts par le réseau, ses propositions, protocoles et structures mises en place.
4. Travailler dans un esprit d'équipe et de décloisonnement des modes de prise en charge.
5. Travailler avec l'accord éclairé du patient et le tenir informé des démarches à son sujet.
6. Participer aux réunions de synthèse-patient quand sa situation le nécessite.
7. Actualiser et approfondir ses connaissances en addictologie et participer au mieux aux formations interprofessionnelles organisées par le réseau.
8. Participer aux évaluations ou enquêtes épidémiologiques organisées par le réseau en acceptant l'utilisation des données pour des travaux interne, d'évaluation ou de publication professionnelle .
9. Pour les médecins de suivi : participer à la tenue des données-patient gérée par la coordination.

### LE PATIENT S'ENGAGE À :

1. Prendre connaissance du fonctionnement du réseau avant de souscrire
2. Suivre au mieux les conseils de soins et de suivi donnés par les professionnels du réseau .
3. Accepter que sa situation soit éventuellement discutée par plusieurs membres du réseau en, ou hors sa présence après avoir donné son consentement.
4. Accepter que les données d'inclusion et de suivi de son dossier soient saisies dans le logiciel de traitement des données du réseau après avoir été rendues anonymes.
5. Autoriser le traitement statistique des données le concernant, pour les bilans administratifs, études ou publications scientifiques du réseau, après avoir été rendues anonymes.
6. présenter son carnet de suivi lors des consultations des membres du réseau